



12 déc 2025 -17:58

Appartient à Conseil des ministres du 12 décembre 2025

## Réforme de la section Besoins de financement des pouvoirs publics du Conseil supérieur des Finances

Sur proposition du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 23 mai 2018 relatif au Conseil supérieur des Finances.

Le projet d'arrêté royal a pour objectif principal de réformer et renforcer le secrétariat de la section permanente Besoins de financement des pouvoirs publics du Conseil supérieur des Finances. En outre, il modifie aussi légèrement la composition de cette section permanente afin de la rendre conforme aux recommandations internationales en matière d'institutions budgétaires indépendantes.

Le projet prévoit de lever les conditions restrictives actuelles concernant la composition du secrétariat qui l'empêchent, dans la pratique, de remplir son cadre et de disposer du personnel nécessaire. Il propose également que le Bureau du Plan se voit confier la responsabilité du secrétariat de la section Besoins de financement. Le Bureau fédéral du Plan prendrait ainsi à sa charge les aspects de gestion des ressources humaines et les aspects logistiques du secrétariat, en ce compris la fourniture de bureaux et de salles de réunion. Le Bureau fédéral du Plan disposera des moyens nécessaires à l'exécution de ses missions via une augmentation de sa dotation.

Pour ce qui concerne les aménagements à la composition de la section, le projet prévoit une obligation de désigner parmi ceux-ci un certain nombre d'académiques. L'objectif sous-jacent étant de favoriser l'excellence professionnelle, l'objectivité et l'indépendance de la section.

Le projet est soumis pour avis aux entités fédérées. Il sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales  
Rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://jambon.belgium.be>  
[info@kcfm.be](mailto:info@kcfm.be)

Caroline Dujacquier  
Porte-parole (FR)  
[caroline.dujacquier@kcfm.be](mailto:caroline.dujacquier@kcfm.be)

Pol Van Den Driessche  
Porte-parole (NL)  
+32 474 97 04 19  
[pol.vandendriessche@kcfm.be](mailto:pol.vandendriessche@kcfm.be)

